

# Collecte au porte à porte

Se débarrasser de ses déchets (au sens général du terme) relève soit de la collecte au porte à porte, soit de l'apport volontaire.

## Collecte au porte à porte :

### Jeudi

- des ordures ménagères du bac gris.
- des emballages mis dans un sac jaune, (un jeudi, tous les 15 jours).
- des papiers et cartonnettes mis dans un sac bleu, (un jeudi, tous les 15 jours).

Un petit calendrier annuel vous est adressé, donnant l'exacte répartition des « semaines sac bleu » et « des semaines sac jaune ». Une distribution annuelle des sacs est organisée, dont vous êtes avertis.

### Lundi

- des déchets de jardin et des bio-déchets de la maison.
- Le petit sac vert pâle des bio-déchets de maison est à placer dans le grand sac transparent des déchets verts.